Direction des Ressources Humaines et de la Formation Continue
Service des Examens & Concours
Centre A. André Bénech-191 avenue du Doyen Gaston Giraud- 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels techniques de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU le décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs hospitaliers,

VU l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié, fixant la liste des titres des diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'Ingénieurs hospitaliers,

VU l'arrêté du 17 mars 1995 modifié, fixant la composition du jury et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 2 juin 2025 ainsi que l'ouverture du concours sur titres d'ingénieur hospitalier sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 1er septembre 2025, en vue de pourvoir 1 poste dans la spécialité « Contrôle de Gestion ».

DECIDE

ARTICLE 1° : Le jury du concours externe sur titres pour l'accès au grade d'Ingénieur Hospitalier, spécialité « Contrôle De Gestion », organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 1 poste, est fixé comme suit :

- **Madame Anabelle DELPUECH**, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation, CHU de Montpellier, Présidente,
- **Madame Léa GRASSE**, DRH Adjointe, CHU de Nîmes,
- **Madame Sophie COLASSE**, Ingénieur en chef, Responsable du Contrôle de Gestion, CHU de Nîmes,
- **Monsieur Nicolas MEYNIEL**, Ingénieur Financier, Direction des Affaires Financières, CHU de Saint-Etienne,

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue est chargée de l'exécution de la Présente décision.

Montpellier, le 22 juillet 2025

P/ La Directrice Générale et par délégation,

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines et de la Formation Continue,

Camille CONAN

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr